



COMMUNE DE TAILLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2020 A 18H30

Présents : RAYMOND Alain, THOMAS Alain, BARCELO Guy, RAMSEYER Aurélie, BOFILL Jean-Luc, COSTESEQUE Camille, DAR COURT Daniel, DEBRAS Vve RAYE Michèle, JUANOLA Joseph et TITTEL Joanna.

Procuration de BUREAU Isabelle à RAYMOND Alain

Le procès-verbal du conseil municipal précédent a été adopté à l'unanimité.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve :

- ▶ le choix de l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement
Tous les membres du Conseil Municipal ont pu prendre connaissance dans les délais légaux du rapport du cabinet Espelia. Une synthèse de ce rapport a été présentée pour évaluer les différentes propositions. Du débat il en résulte qu'après comparaison des modes de gestion, que la commune n'aurait pas d'intérêt à reprendre le service en régie du fait de la complexité des réseaux, de l'absence de mutualisation, d'un recours à la sous-traitance.
C'est pourquoi, l'ensemble du conseil municipal approuve le principe de l'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement dans le cadre d'une concession multiservices, en délégation de service public ;
- ▶ la demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Vallespir pour la réhabilitation de l'éclairage public ;
- ▶ l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour des fournitures administratives créé par la Communauté de Communes du Vallespir ;
- ▶ la proposition du prix de vente des parcelles du lotissement à 38 € HT le m² ;
- ▶ le choix du cabinet SERI comme maître d'œuvre pour l'élaboration du projet global d'embellissement du village et du hameau.

L'ensemble du Conseil municipal autorise M. le Maire :

- ▶ à renouveler la convention d'assistance juridique proposée par Maître BONNET, avocat ;
- ▶ à liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, pour le budget général et le budget de l'eau ;
- ▶ à recourir au dispositif des contrats aidés si nécessaire.

La majorité du Conseil municipal (10 voix pour, 1 abstention) approuve la création de la taxe « Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) » d'un montant de 750€, applicable à tout nouveau raccordement à l'assainissement collectif.

Affaires diverses

Il a été évoqué :

- les travaux de remplacement des kits led, régulés la nuit, éclairage public en traversée d'agglomération D63, par la CC Vallespir ont été réalisés début décembre. Les éclairages restant sur le village seront remplacés par la commune début 2021 ;
- de déposer un dossier dans le cadre du Plan de Relance pour des travaux de rénovation du bâtiment Mairie ;

- le reliquat des travaux de réfection de la voie communale n° 5a par l'exploitant forestier devrait être réalisé prochainement ;
- selon le Conseil Départemental, l'arrivée de la fibre sur la commune serait prévue au premier semestre 2022, sous toutes réserves.

Compte-rendu des délégations

Tour de table des élus aux différentes commissions.

La séance est levée à 20H29.